

**Le point sur :**  
**le régime de votre enfant**

Votre enfant est :

- DEMI-PENSIONNAIRE
- NON TRANSPORTÉ
- NON AUTORISÉ



---

Entrées et sorties du collège pour votre enfant quel que soit son emploi du temps **habituel** (figurant sur le carnet de liaison) ou **modifié** (absence de professeur par exemple) :

### Le matin

- Entrée 8 h 30

### L'après-midi

- Sortie 17 heures

---

✓ ***Puis-je des fois autoriser mon enfant à sortir seul par un mot dans le carnet ?***

*Non, ce n'est malheureusement pas possible pour des raisons de sécurité.*

*Vous ou une personne de confiance clairement identifiée devez venir le prendre en charge à la vie scolaire.*

*Ceci doit toutefois rester exceptionnel et justifié par des raisons sérieuses (rendez-vous médical, évènement familial grave...)*

*Dans tous les cas, votre enfant doit déjeuner au restaurant scolaire et sortira après le repas*



***Vous désirez plus de souplesse ? Vous pouvez changer de régime et choisir « demi-pensionnaire non transporté autorisé » pour votre enfant. Il pourra alors entrer pour la première heure de cours du matin et sortir après la dernière heure de cours de l'après-midi.***